

COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf Mme BREBANT Laurence qui a donné procuration à M. CATINOT Patrick

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

---

Le précédent compte rendu apporte des remarques de la part de Mme Laurence BREBANT .

Il a été inscrit dans le précédent compte rendu que la détérioration de la Rue du Bastion des Charmilles à SAINT JEAN DE LOSNE résultait de la déviation mise en place lors des travaux de réfection du pont. Il aurait fallu transcrire que la détérioration de la voirie citée ci-dessus ne résultait en rien de la déviation puisque les véhicules ne pouvaient circuler par cette voie.

En ce qui concerne la Communauté de Communes : Le nom de famille de M. BOURDOT a été mal orthographié. Il a été omis dans le compte rendu de conseil, le vote de la communauté de communes instaurant l'annualisation des 12 levées pour les OM (ordures ménagères).

**TRAVAUX VOIRIE 2015**

M. CATINOT Patrick donne le compte rendu de la commission voirie qui s'est réunie le 10 janvier et qui concernait les futurs travaux qui seront inscrits au budget 2015. Il est rappelé que le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial doit parvenir aux services du Conseil Général au plus tard le 15 février. Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50%.

La décision prise lors de la réunion est la création d'un chemin piétonnier avec pose de bordures de trottoir et de caniveaux sur une distance de 300m du côté droit de la Route de Dole en direction de

Saint Symphorien sur Saône. L'aménagement piétonnier sera réalisé à partir de l'entrée de la Route de Dole jusqu'à l'intersection avec la Place du Paradis.

Un devis estimatif a été sollicité afin d'avoir une estimation financière des travaux qui consistent en la fourniture et pose de caniveaux et bordures de trottoir ainsi que le nettoyage et la remise en concassé du chemin. Une épaisseur plus importante de fourniture en concassé sera prévue afin d'anticiper la sortie des camions de l'entreprise SARL DEMANGE Joël sise en face du futur aménagement.

Le Conseil Municipal après les explications apportées décide d'inscrire au budget 2015 les travaux de création et d'aménagement d'un chemin piétonnier Route de Dole dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial.

#### **\*Travaux réfection des réseaux d'eaux pluviales.**

Le Maire rappelle que les travaux concernant les réseaux d'eaux pluviales peuvent prétendre à une aide financière de la part des services du Conseil Général dans le cadre de la subvention au titre de « Villages Côte d'Or ».

Il avait été signalé lors de travaux de nettoyage des réseaux Rue du Closeau , qu'une partie de l'installation ,sise à l'intersection de la Rue des Bleuets et de la Rue du Closeau, était cassée sur une distance d'environ 10m. Il est proposé d'effectuer les travaux de remise en état du réseau et de solliciter de ce fait, l'aide du Conseil Général.

Les travaux seront inscrits au budget primitif 2015.

#### **\*Entretien de réseau**

Le Maire informe qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise BFC Assainissement afin de réaliser l'entretien du réseau d'eaux pluviales Route de Dole.

M. FLAGEOLET Johan fait part de plaintes exposées par des habitants du lotissement « Les castors » partie ancienne sise Rue des Lilas et concernant des problèmes d'évacuation d'eau pluviale. Le problème est que les constructions sont implantées plus bas que les réseaux ce qui engendre des problèmes d'écoulement.

### **TRAVAUX FORET COMMUNALE**

M. CATINOT Patrick, responsable de la commission bois , donne connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal d'un devis établi par les services de l'ONF (Office Nationale des Forêts) et concernant des travaux devant être réalisés en 2015 en forêt communale.

Ils consistent en la régénération par végétalisation pour les parcelles 26 et 27 sises les Hauts Champs. Des travaux d'entretien et de nettoyage seront réalisés sur les parcelles 17 et 4.

Pour l'ensemble des travaux, le devis établi par l'ONF s'élève à 32 594,15 € HT. Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis proposé et d'inscrire au budget 2015 lesdits travaux.

Mme Martine DUBIEF apporte une remarque concernant l'essence des chênes qui seront plantés. L'ONF propose le plant de chênes sessiles ; Il sera spécifié sur le devis que le Conseil Municipal souhaite que des chênes pédonculés soient aussi plantés.

#### **\*Plantation de peupliers.**

Il avait été demandé un devis auprès de la SARL GEAY travaux forestiers pour des travaux de plantation de peupliers. La proposition commerciale remise par l'entreprise s'élève à 1900 € HT. Les travaux consistent en la remise en état du terrain, travaux de plantations des plants de peupliers ainsi que la fourniture de ces derniers.

Le conseil Municipal décide de réaliser les travaux inscrits depuis plusieurs années au budget et d'autoriser le maire à signer le devis relatif au sujet.

#### **DROIT DE PLACE 2015**

En 2014, le droit de place à percevoir auprès des commerçants ambulants était fixé à 1,45 euros/m<sup>2</sup>. Il s'applique à tous les chalands qui exercent leur activité sur le domaine public. Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2015, le tarif de 1,45€/m<sup>2</sup> le droit de place.

#### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX**

Depuis le 01/01/2015, le syndicat des eaux de Laperrière et le syndicat des eaux du Pays Losnais ont fusionné. Une nouvelle entité administrative a été créée. Le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués qui siègeront et représenteront la commune de LOSNE au sein du nouveau bureau.

Après vote, Mme BREBANT Laurence et M. CATINOT Patrick sont reconduits en tant que délégués titulaires pour siéger au sein du nouveau syndicat. Messieurs GUERITTEE Patrick et AMIOT Guy sont désignés en tant que délégués suppléants.

L'élection des délégués devait intervenir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion soit le 23 janvier.

#### **NOEL DES ENFANTS ET FOURNITURES SCOLAIRES 2015**

L'année passée, la somme allouée par la commune concernant le montant des fournitures scolaires était fixée à 55 € par enfant. La somme de 15 € pour l'achat de livres à l'occasion du Noël des enfants des écoles de LOSNE avait été votée pour 2014.

Le Conseil Municipal décide de maintenir, la somme de 55 € par enfant pour l'acquisition de fournitures scolaires et d'attribuer la somme de 15 € par enfant pour Noël.

## **TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE 2015**

En 2014, le Conseil Municipal précédent avait décidé de ne pas porter d'augmentation aux tarifs des concessions du cimetière. Les prix sont restés identiques à ceux de 2013. Le Conseil Municipal après concertation décide d'une hausse de 1% pour les tarifs du cimetière en 2015.

Les nouvelles tarifications sont les suivantes :

### **\*Colombarium :**

15 ans : 409 €

30 ans : 641 €

2<sup>ème</sup> ouverture de case : 58 €

### **\*Concessions terrains :**

Perpétuelle 2m<sup>2</sup> + frais enregistrement : 668 € + 35 € ( frais enregistrement)

Trentenaire 2m<sup>2</sup> : 303 €

## **LOCATION LOCAUX « LOSNE AMBULANCES »**

Le Maire rappelle que les loyers dus par la SARL Losne Ambulances sont réévalués chaque année au 1<sup>er</sup> avril. L'évolution des loyers est fixée en tenant compte de la variation de l'indice du coût de la construction communiqué par l' INSEE. Pour 2015, la variation de l'indice INSEE du coût de la construction est de + 0,60%. La SARL Losne Ambulances versera à compter du 1<sup>er</sup> avril un loyer mensuel de : 389,78€ pour le local sis 21 rue Nationale et 58,79€ pour le garage sis rue des Platanes.

## **TARIFS LOCATION SALLE**

### **\* Salle Rue des Platanes**

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif 2015 pour l'occupation de la salle Rue des Platanes par le Pac Euréka à 78 €/groupe et pour l'année.

## **DROIT DE PREMPTION**

Le Maire a été destinataire de demandes de droits de préemption pour un bien sis 9 Quai de la Hutte cadastré AB 261 pour une contenance de 108m<sup>2</sup> ainsi que pour un bien sis 16b rue de Chaumergy et cadastré ZL 261-262 pour une contenance de 18a 27ca. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés .

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **\*Poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe rattaché à l'entretien des écoles**

A la rentrée scolaire, l'agent titulaire rattaché à l'entretien des locaux de l'école élémentaire a émis le souhait de modifier son emploi du temps. Ce dernier désirait effectuer ses heures du soir (2h30) sur le matin. En procédant à la modification de l'emploi du temps, il a été soulevé le problème que l'agent qui doit effectuer depuis octobre 2014, 27 h/ semaine, ne travaillait en réalité que 23h/semaine et n'effectuait pas sur l'année l'intégralité des heures qui lui étaient payées.

Après rencontre avec M. le Maire, suivie d'une lettre recommandée, rappelant à ce dernier les droits et obligations des fonctionnaires, l'agent a fait savoir qu'il ne désirait travailler que 23h/semaine. Il convient donc de supprimer le poste à 27 h/semaine et créer un poste à 23h/semaine. Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 23h/semaine et de la suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de 27h/semaine.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\*Machine à affranchir.**

Le Maire a pris des renseignements auprès de la Poste pour l'acquisition d'une machine à affranchir. Le coût de la location est de 240 € par an. Le prix de l'affranchissement permet de gagner entre 0,03 cts et 0,39 cts sur une lettre par rapport aux timbres postaux traditionnels. Sur l'année, les frais d'affranchissement, tout envoi confondu, se sont élevés à 2 200€. Le Conseil Municipal après étude des tarifs décide de ne pas donner suite à la proposition commerciale pour l'acquisition d'une machine à affranchir.

### **\*Objets encombrants**

M. AMIOT Guy fait un compte rendu du 1<sup>er</sup> ramassage des objets encombrants. Ce premier passage s'est très bien déroulé. Il est rappelé à l'ensemble des habitants que certains matériaux ne peuvent être considérés comme « encombrants » du fait d'un traitement spécifique en déchetterie ( bidons d'huile ; bidons de solvants...). Pour les ramassages des mois de février et mars, ces derniers s'effectueront le mercredi après-midi. Les déchetteries étant fermées le mercredi matin.

### **\*Courriers divers**

Monsieur le Maire donne lecture de divers courriers reçus. Un administré a adressé à la mairie un courrier concernant l'idée d'un aménagement du bras mort de la Saône sur l'itinéraire de la voie bleue sis vers l'aire de pique-nique de Chaugy. Il suggère l'aménagement d'un parcours sportif et ludique

Le Conseil Municipal trouve le projet pertinent mais ne peut donner une suite favorable du fait que l'itinéraire de la voie bleue est propriété du Conseil Général et en ce qui concerne les berges du bras mort, ces dernières relèvent de la propriété de VNF (Voies Navigables de France).

En revanche, une réflexion sera menée pour la mise en place d'une aire de jeux sur la commune.

### **\*sécurité routière**

Le Conseil Municipal , depuis sa mise en place, mène une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire la vitesse en agglomération. Il est envisagé l'installation de radars pédagogiques aux entrées de village afin de sensibiliser les automobilistes. Les devis seront sollicités pour permettre l'inscription de la dépense au budget 2015.

### **\*Bulletin municipal**

Le Maire informe qu'il a été destinataire en retour d'un bulletin municipal portant des annotations très virulentes à l'égard du style, de l'orthographe et de la mise en page. Le document déposé anonymement dans la boîte aux lettres de la mairie a interpellé les élus et le personnel qui ont réalisé le bulletin. Le Maire rappelle que les articles insérés sont la composition des associations et ne peuvent en aucun cas être modifiés par les personnes en charge de la création du bulletin.

Il semblerait que la commune de Losne est au sein de ses administrés un champion d'orthographe, le Conseil Municipal invite donc ce dernier à la relecture du bulletin municipal 2016. Son aide sera très précieuse à la commission. De plus cette personne pourra être connue et reconnue.

Le Maire propose que la commission du bulletin municipal soit étoffée car cette dernière manque de membres. M. JACOB Dominique propose d'intégrer ladite commission.

### **\*Réunions diverses**

Mme Chantal POTTIER donne le compte rendu de la réunion du Comité des Fêtes qui s'est déroulée le 6 janvier.

### **\*Remerciements**

Le Maire donne lecture des Voeux de l'association la Croisée des Fils (point de croix) et du Pac Euréka.

Le CIS de Saint Jean de Losne et plus particulièrement la section des Jeunes Sapeurs- Pompiers remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée.

M. et Mme GUERITTEE Patrick remercient l'ensemble du conseil à l'occasion de leur mariage.

### **\*Informations diverses**

#### **\*Eclairage Rue de la Petite Levée**

Des habitants de la Rue de la Petite Levée demandent que le chemin de l'impasse soit éclairé. En effet, ce dernier est sans éclairage public et ne bénéficie pas de celui existant aux alentours. Le Conseil Municipal va mener une réflexion sur le sujet.

#### **\*Bornage monument des Bombardés**

Un devis de bornage avait été sollicité auprès d'un géomètre. Vu l'estimation de ce dernier, le Conseil Municipal propose de solliciter d'autres cabinets afin d'arrêter leur choix.

Séance levée à 23h30

Le Maire

L.LHUISSIER